

GRAND CONSEIL session 23 et 24 février 2010

10.009 RAPPORTS du Conseil Etat et de la Commission de gestion et des finances à l'appui d'un crédit supplémentaire urgent de Fr. 5 mio. pour la reconduction du nombre maximum d'indemnités journalières de chômage. Chacun s'accorde pour soutenir la mesure en rappelant les situations dramatiques qui se cachent derrière ce crédit. : c'est un palliatif et non un remède.

10.002 RAPPORTS du Conseil d'Etat et de la CGF à l'appui d'un projet de décret sur le redressement des finances et la réforme de l'Etat – il s'agit d'une décision prise à la majorité qualifiée.

La CGF unanime soutient le projet de décret avec quelques nuances. Le montant de Frs 16 mio est quand même longuement mis en doute pour finalement être accepté. L' UDC critique vertement et même plus. Le porte-parole du groupe s'attaque de front à la gauche sur le meilleur mode populiste. Mais l'UDC admet et soutient. Le PVS parle réforme et encore réforme, mais doute et redoute. Et n'est pas unanime.

Le PLR se positionne favorablement tout en griffant gentiment à gauche...

Le PS, très conciliant, admet le principe de l'effort proposé. Il soutient l'idée et note que certains autres « restructurateurs » n'ont pas la chance de pouvoir compter sur une aide non-négligeable pour réaliser leur objectif.

Plusieurs voix discordantes se font entendre ; on remarque qu' il y a près de 20 ans qu'on dit la même chose ! Le Conseil d'Etat rappelle la nécessité que Neuchâtel fasse enfin ce que d'autres cantons ont réussi à faire...

Long examen du décret avec moult amendements qui ne modifient en rien le fond de la question.

Le décret est accepté par 77 voix contre 24 ; la majorité qualifiée est obtenue.

Les motions et postulats qui sont liés aux rapports sont tous classés malgré qq. réticences !

10.003 RAPPORTS du Conseil d'Etat et de la commission FFPP à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi sur le fonds pour la formation et le perfectionnement professionnel. Le GC est globalement favorable aux propositions. Le CEtat rappelle que le nombre des entreprises formatrices sont trop peu nombreuses : 17 % ! Il plaide pour la formation par les apprentissages ! La loi est acceptée par 102 voix sans opposition.

10.007 RAPPORT du CEtat concernant la validation de la votation cantonales du 29 novembre 2009 sur la loi du 31 mars 2009 portant révision de la loi sur l'énergie (LCEn). Accepté sans débat.

10.004 RAPPORT du Conseil d'Etat proposant le classement des motions et postulats du DGT en suspens dans les domaines de l'aménagement, des bâtiments de l'énergie, de la protection de l'environnement, des forêts, de la protection de la nature et des automobiles. Comme mise en bouche et comme entrée en matière collective sur les trois rapports chacun s'accorde à penser qu'il n'est pas admissible que le CEtat – l'actuel et les précédents – ne respecte pas la loi : réponse dans les deux ans ! Mais las ! On va quand même tenter de classer !

Or le CEtat annonce des projets de lois pour fin 2010.

Le CEtat admet le tout nouveau projet de loi C. Borel (soc) qui demande un respect des délais.

Résumé des motions et postulats revus :

95.154 cl. combattu cl. refusé 53 voix contre 29
96.121 cl. accepté
97.109 cl. accepté
97.141 retirée du classement
04.121 cl. combattu cl. refusé 53/39
04.180 cl. accepté
05.122 cl. combattu cl. refusé 60/42
08.170 cl. combattu > motion retirée
91.107 cl. accepté
95.136 cl. accepté
99.163 cl. combattu cl. refusé 48/45
00.166 cl. combattu cl. accepté 57/19
05.104 cl. combattu cl. refusé 50/48
05.148 cl. combattu cl. refusé à la majorité évidente
05.151 cl. combattu cl. refusé à la majorité évidente
07.139 cl. combattu cl. refusé 52 /49

En considérant la manière dont les débats s'organisent, proposition est faite de renvoyer en commission les deux rapports 10.005 et 10.006. Proposition refusée par 49 voix contre 47

En raison de l'horaire le renvoi à la prochaine session des rapports 10.005 et 10.006 est décidé.

Réponses aux interpellations de la précédente session

09. 179 INTERPELLATION PVS « sans argent, aucun espoir et aucun projet »
Quelle justice fiscale ? 738 mio de francs exonérés ? Réorganisation de la fiscalité.
Développement musclé. Réponse nuancée du CEtat annonçant un rapport de la réforme de la fiscalité des entreprises. L'interpellateur est satisfait.

09. 181 INTERPELLATION Patrick Erard « et si Belle-Fontaine était une plus belle victoire que Morgarten. ? » - arrêts sur la ligne CFF La Chaux-de-Fonds - Le Locle.
Développement classique. Le CEtat répond que la problématique est à l'ordre du jour et que la Confédération est amenée à se positionner. Des réalisations sont attendues entre 2012 et 2015. « Morgarten » est bien le site prévu au cœur de la zone industrielle. L'interpellateur n'est que partiellement satisfait.

09.190 INTERPELLATION PVS : « Intégrons minarets et clochers »
Développement classique teintée d'humour. Le rapprochement des religions n'est pas à la portée du seul CEtat de canton de Neuchâtel : ce dernier préconise et privilégie le dialogue et n'entend rien imposer. L'interpellateur est modérément satisfait.

10.101 INTERPELLATION PS : Label Fourchette verte. Développement classique. Un suivi renforcé pour promouvoir les efforts de « Fourchette verte » sera entrepris. Chacun veut encourager clairement la « Fourchette verte ». L'interpellateur est satisfait.

10.102 INTERPELLATION PVS : coordination parlements romands et plus encore ! Développement classique. Le CÉtat rappelle que c'est la Confédération qui pilote ce dossier aux dimensions européennes. L'interpellateur est satisfait.

10.103 INTERPELLATION PVS : révision de la loi sur l'assurance chômage : « quels coûts pour le canton et ses concitoyennes et concitoyennes ? » Développement classique. Le CÉtat reconnaît la difficulté que le canton rencontre dans la défense de ce dossier. Un vote populaire sera vraisemblablement nécessaire. L'interpellateur est satisfait.

10.104 INTERPELLATION Thierry Grosjean : « pour un livre de recettes judéo-chrétien ». Développement humoristique. Réponse amusée.... On appelle au bon sens avec humour. L'interpellateur est quand même satisfait !

10.105 INTERPELLATION PVS, UDC, PS : « Conseil d'administration d'HNe : fautes professionnelles inquiétantes. » Développement sévère et empreint de solennité : on réclame la tête du président ... Le CÉtat se montre conciliant et rassembleur ; il présente le CAadm d'HNe comme compétent et efficace. Il reconnaît la difficulté du dossier et le blocage dus aux initiatives. Le groupe de pilotage – suite aux Etats généraux de la santé - a commencé ses travaux ; il cherche notamment le retrait des initiatives pour éclaircir l'horizon. Le CÉtat pense devoir renouveler le CAadm de HNe en prenant le temps nécessaire. On ne décide rien pour l'instant. L'interpellateur estime que le climat est délétère. Les décisions tardent ! L'interpellateur n'est donc qu'à moitié satisfait.

10.110 INTERPELLATION PVS : « cartes d'identité et centralisation au pas de charge au détriment des communes et des citoyens ! » Pas de développement. Réponses très techniques du CÉtat : les passeports biométriques pas toujours indispensables ! Le CÉtat prépare des solutions et cherche à rester ou même à améliorer le service à la population. Le rôle des Communes est respecté sur le marché des cartes d'identité ! L'interpellateur est satisfait.

10.111 INTERPELLATION PS : « programme d'action en faveur de l'emploi et des demandeurs d'emploi ». Développement acéré dirigé contre le Conseiller d'Etat de l'Economie. Le CÉtat rappelle la parenté entre cette interpellation et un récent postulat ! Le CÉtat répondra donc plus longuement le moment venu. Mais la crise est bien là et le fonds a été réalimenté. L'interpellateur est modérément satisfait.

AL/ février 2010